

**DÉCISION DU MAIRE N° 2025-07
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : RENOUVELLEMENT D'ADHESION POUR LES ANNEES 2024 ET 2025
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR A LA FEDERATION EUROPEENNE
DES SITES CLUNISIENS**

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 (24°) ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

VU la décision du Maire N°2022-34 en date du 18 Mars 2022 approuvant l'adhésion de la Commune à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens ;

VU la décision du Maire N°2023-13 en date du 24 Janvier 2023 approuvant l'adhésion de la Commune à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens ;

DÉCIDE

Article 1 : Renouvellement de l'adhésion pour les années 2024 et 2025 à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens ayant pour but le recensement des sites clunisiens et leur mise en réseau.

Article 2 : La Commune de Saint-Flour souhaite renouveler l'adhésion pour les années 2024 et 2025.

Article 3 : Cette cotisation est consentie moyennant la somme de 1 300 euros.

Article 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise en Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

Article 6 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publiée le **19 FEV. 2025**

Transmise en Sous-Préfecture
de Saint-Flour
le **30 JAN. 2025**

Fait à Saint-Flour, le 23 Janvier 2025
Le Maire,

Philippe DELORT

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 30 janvier 2025 15:32
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-07

'.: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-07, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250130-2025-07-AU.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-07

Objet : Renouvellement d'adhésion pour les années 2024 et 2025 de la Commune de Saint-Flour à la Fédération Européenne des sites clunisiens

Date de décision : 30/01/2025

Date de transmission : 30/01/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.10. Divers

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>